



Conseil national  
de l'information statistique

PARIS, le mars 2011 - N° /D030

## Assemblée plénière du Cnis

---

Séance du 20 janvier 2011



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 20 janvier 2011 -

---

<b>Liste des participants .....</b>	<b>4</b>
<b>I. Introduction du président</b>	
<b>II. Statistique nationale et statistique européenne : dialogue et complémentarité .....</b>	<b>7</b>
<b>III. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2011.....</b>	<b>16</b>
<b>IV. Points divers .....</b>	<b>21</b>

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

Jérôme	ACCARDO	Insee
Michel	AMAR	Insee
Edith	ARCHAMBAULT	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Pierre	AUDIBERT	Insee
Rémi	BAILHACHE	APCA
Jean-Marc	BEGUIN	Insee - DSE
Brigitte	BELLOC	DGCL
Jean-Luc	BIACABE	CCIP
Marie-Hélène	BOULIDARD	Observation Evaluation
Françoise	BOUYGARD	Cour des comptes
Didier	CARAES	APCA
Chantal	CASES	INED
Philippe	CHANTEPIE	Département du ministère de la culture et de la communication
Henry	CHEYNEL	Fédération bancaire française
Jean-Philippe	COTIS	Insee DG
Philippe	CUNEO	Cnis
Joëlle	DELAIR	CFDT
Patrick	DUCHATEAU	Fédération française du bâtiment
Jean-Pierre	DUPORT	Cnis
Denis	DURAND	CGT
Bernard	FARRIOL	UNAF
Jacques	FOURNIER	Banque de France
Jean-Claude	FRECON	Président de la Commission du Recensement de la population
Olivier	GARNIER	Société générale
Laurent	GASNIER	DSEE
Pierre-Yves	GEOFFARD	PSE Paris Jourdan sciences éco
Christine	GONZALEZ DEMICHEL	DGAFP - BSEV
Romain	GUERRY	UNIOPSS
Philippe	KALTENBACH	Mairie de Clamart
Jean-Pierre	LE GLEAU	Insee - DCSRI
Stéfan	LOLLIVIER	Insee - DSDS
Bruno	LONGET	Banque de France
Bernard	MOREL	Insee - DDAR
Élise	NGUYEN-KWONN	UNAPL
Claire	PLATEAU	Insee - DCSRI
Jean-Paul	POLLIN	Faculté de droit, économie et gestion
Gilles	POUZIN	CFTC
Frédéric	REISS	Mairie de Niederbronn les Bains
Mériadec	RIVIERE	UNAF
Benoît	ROBIN	CGT FO
Fabienne	ROSENWALD	Chef de service
Nathalie	ROY	UPA
Hervé	SAINT-SAUVEUR	Chambre de commerce
Édouard	SALUSTRO	Cabinet Édouard Salustro
Béatrice	SEDILLOT	DARES
Roxane	SILBERMAN	CCDSHS Réseau QUETELET
Bruno	TREGOUET	MEEDDTL - CGDD - SOES
Pierre	VERDIER	BSPA MIN ALIMENTA AGRICULTURE PECHE
Dalila	VIENNE	Cnis
François	VINCENT	CFE CGC
Jean-Marc	VITTORI	Les échos

Absents excusés

Cédric	AFSA	DEPP
François	BERTHELON	CESR BOURGOGNE
Jean-Claude	BOURQUIN	UFC QUE CHOISIR
Benjamin	CAMUS	Ministère de la justice et des libertés
Annie	CHANUT	Insee - DSDS
Alain	CHOUGUIAT	CAPEB
Philippe	CLAIRET	Insee - Info service
Charles	EL NOUTY	CGPME
Alain	EVEN	CESR BRETAGNE
Patricia	FERRAND	CFDT
Lionel	FONTAGNÉ	CEPII
Jean-Luc	HAAS	CFE CGC
Claire	LEFEBVRE	DSEE
Olivier	LEFEBVRE	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Jean-Louis	LORRAIN	Conseil général du Haut Rhin
Carla	SAGLIETTI	CESE
Sophie	TASQUÉ	CGT FO
Bernard	VORMS	ANIL

*La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Jean-Pierre DUPORT.*

## **Introduction**

**Le Président du Cnis, Jean-Pierre DUPORT** présente ses vœux pour l'année 2011 à l'ensemble des participants à l'assemblée plénière, ainsi qu'au service statistique public et à la statistique européenne. Il salue la présence à la tribune de Denise Lievesley, présidente de l'Esac, et de Denis Durand, membre à la fois du Cnis et de l'Esac. Il a estimé, avec le bureau du Cnis, qu'il était opportun de conférer au débat une dimension européenne, en soulignant que la statistique européenne, dans son rapport avec la statistique nationale, devrait occuper une place importante dans l'avis 2011 du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT revient sur les travaux statistiques menés en 2010. Il se félicite que des progrès significatifs aient pu être accomplis dans un certain nombre de champs. Dans le domaine du logement, des propositions constructives ont été formulées suite à la publication du rapport Vorms et au lancement des travaux du groupe de travail présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert. Ces travaux se poursuivront en 2011, notamment à travers une expérimentation de la procédure d'étalonnage des sources statistiques privées, réalisée sur les données de la FNAIM.

En ce qui concerne la connaissance des associations, des propositions ont été formulées par le groupe de travail présidé par Edith Archambault. Dans le cadre de leur présentation au Bureau du Cnis, ces propositions ont fait l'objet d'une priorisation, en réponse à une préoccupation partagée par l'ensemble des membres du Cnis.

Autour du microcrédit, les réflexions du groupe de travail animé par Pierre Valentin ont trouvé une issue positive. Les interventions du Président du Cnis et du Secrétariat général du Cnis ont finalement permis de rapprocher les points de vue du ministère de l'économie, du groupe de travail et d'un certain nombre d'associations. L'accent a notamment été mis sur la cohérence avec le dispositif statistique européen.

D'autres travaux déjà engagés ont été poursuivis en 2010 :

- dans le domaine économique, ayant trait au programme Resane sur les statistiques structurelles d'entreprises ou encore faisant suite au rapport de Margerie sur la mesure de l'activité bancaire,
- dans le domaine social, portant sur la mesure de la diversité des trajectoires des élèves ou encore ayant pour objectif la production d'indicateurs sociaux départementaux,
- concernant les statistiques sur les DOM et les COM, désormais en ligne selon les recommandations de Michel Paoletti, alors représentant des collectivités d'Outre-mer au CESE),
- ou encore ayant trait à l'évaluation du recensement de la population. Sur ce point, Jean-Pierre DUPORT salue le travail accompli par Jean-Claude Frécon au sein de la CNERP, en soulignant qu'un nouveau groupe de travail sera mis en place pour envisager l'évolution du questionnaire du recensement.

Jean-Pierre DUPORT signale par ailleurs le remplacement de Claire Bazy-Malaurie par Françoise Bouygard à la présidence de la commission « démographie et questions sociales », suite à sa nomination au Conseil constitutionnel, nomination pour laquelle il la félicite chaleureusement. A cette occasion, il la remercie pour son action au sein du Cnis et étend ses remerciements à l'ensemble des présidents de commissions thématiques pour le travail accompli en 2010.

Jean-Pierre DUPORT gage que des pistes d'amélioration concernant le fonctionnement de la statistique publique seront évoquées dans le cadre de l'assemblée plénière et à travers l'avis 2011 du Cnis. A ce stade, il met en évidence les préoccupations associées aux moyens budgétaires affectés au service statistique public, ainsi qu'à la participation du service statistique public à l'évaluation des politiques publiques. Il évoque également des progrès à faire dans l'organisation du Cnis, en vue notamment d'articuler les concertations menées au sein des commissions thématiques et du service statistique public. Il cite en exemple les échanges orchestrés par le service statistique du ministère de l'agriculture. L'enjeu serait ainsi d'aboutir à un dispositif de concertation coordonné par le Cnis mais ne reposant pas exclusivement sur celui-ci. Le thème de la priorisation des demandes du Cnis devra également être abordé.

Enfin, l'articulation entre les travaux statistiques européens et nationaux devra être discutée, compte tenu des risques d'interférences et de télescopage entre les priorités associées.

## I. Statistique nationale et statistique européenne : dialogue et complémentarité

Jean-Philippe COTIS (Directeur général de l'Insee) souligne que les statistiques européennes sont essentielles à tous ceux qui souhaitent avoir une compréhension plus globale des enjeux économiques et sociaux. Il ajoute qu'elles permettent d'alimenter le débat public, là où une vision purement nationale n'aurait plus de sens. Grâce aux statistiques européennes, régions et États peuvent se situer sur une échelle géographique plus vaste, qui les renseigne sur leurs singularités et leurs points communs – ce qui facilite la conduite des politiques. Dans un tel contexte, les modalités d'élaboration des statistiques européennes prennent une grande importance. Elles doivent en effet permettre de garantir un minimum d'homogénéité dans les définitions et la production des statistiques, de sorte que les comparaisons et le « *benchmarking* » prennent tout leur sens.

Jean-Philippe COTIS estime que cette approche nécessite aujourd'hui d'être soutenue et consolidée. Il cite en exemple la nécessaire convergence des outils en matière de statistiques d'entreprises, ainsi que le travail exemplaire fourni pour donner suite aux recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Dans le cadre de ces travaux, il observe que les échanges entre collègues français et européens ont permis un enrichissement mutuel des pratiques et la définition d'indicateurs comparables aux niveaux français et européen.

Jean-Philippe COTIS confirme l'importance de la présence française dans le débat européen et international. Il souligne cependant que la capacité du service statistique public à répondre aux besoins plus directement nationaux ne l'est pas moins. Il s'agira notamment pour le service statistique public de continuer à éclairer les débats qui portent sur le fonctionnement de la société française, comme cela fut le cas récemment à propos de l'évolution du pouvoir d'achat ou du mal-logement. Il appartiendra également au service statistique public de répondre aux besoins d'informations émanant des territoires, afin d'en saisir mieux les disparités et les spécificités. Alors que nombre de compétences sont désormais déléguées aux collectivités territoriales, des états des lieux chiffrés devront pouvoir être établis à des niveaux géographiques fins. Il s'agira pour cela d'élargir le champ des données locales ainsi que la variété des échelles géographiques disponibles. Le service statistique public aura également à accompagner la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques, dans des domaines tels que la santé et le travail.

Jean-Philippe COTIS insiste sur la nécessité de concevoir désormais la programmation des travaux dans une dialectique associant les niveaux local, national et européen. Cependant, il explique que la place grandissante prise par la statistique européenne pose la question des effets d'éviction. Il y voit une préoccupation majeure pour les producteurs nationaux, dans un contexte où les restrictions budgétaires s'avèrent parfois drastiques (comme en témoigne les exemples britannique et finlandais). Avec des moyens plus contraints, les États membres devront donc trouver ensemble une façon de satisfaire les attentes communautaires et nationales. Pour préserver la soutenabilité des appareils statistiques, il conviendra de modérer les coûts générés par les besoins émergents, tout en rationalisant la production, au plan national comme au plan européen.

Jean-Philippe COTIS estime que l'Europe devra trouver les moyens de mieux maîtriser ses demandes, afin de ne pas peser, à terme, sur la réactivité de la statistique publique face aux enjeux nationaux. Le service statistique public français, s'il ne se dote pas de moyens plus efficaces, sera quant à lui rapidement confronté à des choix difficiles, ainsi qu'à des conflits de priorités.

Jean-Philippe COTIS constate qu'Eurostat peine aujourd'hui à émettre des priorités négatives consensuelles. Il salue toutefois l'affichage d'un objectif de programmation à coût stable, en insistant sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre investissements dans de nouveaux projets et suppressions de productions statistiques européennes existantes (potentiellement moins utiles). Pour 2012, Eurostat a ainsi

privilegié une approche nouvelle, en proposant la suppression d'un certain nombre d'actions. Une consultation des instituts statistiques nationaux est en cours sur ce point.

Au niveau national, la coordination des programmes de travail est en voie de renforcement, sous le pilotage de l'Insee. Les programmes de travail 2012 seront ainsi débattus de façon collective, afin que puissent être définies conjointement, après avis du Cnis, des priorités d'investissements ainsi que des opérations à réduire ou à supprimer. Dans ce cadre, la complémentarité entre statistiques nationales et européennes sera examinée.

Jean-Philippe COTIS observe une volonté plus affirmée de définition collective des priorités. Cependant, il constate que ces démarches n'en sont qu'au stade expérimental. Il souhaite qu'elles se transforment, à moyen et long terme, en dispositifs pérennes et efficaces. Il assure que le service statistique public français apportera toute sa contribution à cette œuvre commune, en France et en Europe. Ayant été récemment élu à la présidence du Bureau européen de la statistique, il indique qu'il s'attachera à faire progresser la gouvernance et la soutenabilité de l'appareil statistique. Dans cette optique, il mentionne quatre enjeux principaux.

Le premier enjeu sera de faire en sorte que les statistiques européennes évoluent dans un sens qui contribue à satisfaire les besoins nationaux. Pour ce faire, le service statistique public français continuera de participer activement aux travaux européens, en amont de la rédaction des règlements et des directives. L'Insee assurera notamment la coordination d'un ESSnet sur le profilage des groupes, dans le prolongement d'un rapport du Cnis sur le sujet.

Le deuxième enjeu sera de gagner en efficacité sur la production des statistiques européennes pour dégager des moyens pour la statistique nationale. Sur ce point, Eurostat mettra en œuvre sa « vision », qui devrait conduire à long terme à une meilleure efficacité du système, à travers l'harmonisation des processus de production, la standardisation de certains éléments et la répartition entre les instituts statistiques nationaux des responsabilités en matière de conception, de réalisation et de maintenance. Cette approche nouvelle, dont le potentiel devra être évalué, nécessitera une convergence de méthodes aujourd'hui très disparates et engendrera de lourds investissements pour les années à venir, générateurs de surcoûts qu'il faudra financer.

Le troisième enjeu sera de définir des priorités dans la programmation des travaux, qu'ils soient à destination purement nationale ou à vocation européenne. Pour ce faire, il s'agira d'être en mesure d'évaluer l'efficacité des opérations statistiques, en termes d'utilité sociale par rapport à un coût. Les estimations de charge déjà disponibles, bien que très approximatives, donnent un aperçu de la difficulté de l'exercice de programmation au niveau européen : d'une part, elles font apparaître une très forte concentration des coûts de la statistique européenne sur un très petit nombre de règlements difficilement renégociables ; d'autre part, elles montrent de fortes disparités de coûts supportés par les Etats membres pour une même opération statistique, selon les conditions nationales de production. Dans ce contexte, il devrait être complexe d'aboutir à un consensus sur des priorités.

Le quatrième enjeu sera de renforcer la concertation avec les utilisateurs sur la programmation. Les besoins exprimés par les utilisateurs influencent aujourd'hui de manière croissante la programmation des travaux, à travers les différents avis et recommandations du Cnis notamment. Ce dialogue devra être renforcé pour identifier les travaux prioritaires, qu'ils soient européens ou nationaux. Le service statistique public devra pour cela faire des propositions plus explicites de planification de ses travaux, fondées sur une maîtrise des processus et des coûts de production. Les utilisateurs, quant à eux, auront un rôle majeur dans l'identification de l'utilité sociale des productions. Il serait par ailleurs souhaitable de progresser dans l'observation de l'usage des statistiques, en vue de mieux identifier les politiques ou les débats auxquels elles répondent ou ne répondent plus. Une logique de priorisation des demandes a d'ores et déjà été mise en œuvre par le Cnis, dans le cadre du groupe de travail sur la connaissance des associations. La mise en œuvre de cette logique au sein de l'Esac pourrait également présenter un intérêt.

Jean-Philippe COTIS souhaite que l'échange programmé ce jour avec la présidente de l'Esac ouvre une phase de dialogue et de mise en place de dispositifs concrets, avec en point de mire la construction d'une



vision partagée des priorités à émettre pour la statistique publique (qu'elle serve uniquement aux intérêts nationaux ou qu'elle soit utile également au niveau européen).

**Denis DURAND (CGT, membre de l'Esac)** confirme que la dimension européenne prend une place grandissante dans la définition de travaux statistiques au niveau national. La moitié des enquêtes présentées devant le Cnis sont ainsi liées à des règlements européens ou à des projets internationaux. Entre 60 et 90 % des programmes de travail statistiques des Etats membres concernent ceux de l'Union Européenne. Le poids de dimension européenne et internationale s'est ainsi accru au cours des vingt dernières années, particulièrement depuis la préparation et la mise en œuvre de l'Union monétaire européenne. Des besoins forts ont été exprimés par la Banque centrale européenne pour aboutir à la mise en place des outils statistiques nécessaires à une analyse conjoncturelle au niveau de la zone Euro, en vue de nourrir les politiques monétaires. Ce facteur a contribué à une prise de conscience à l'intérieur du Cnis de la nécessité d'intégrer très fortement la dimension européenne dans la réflexion, ainsi que dans la représentation des utilisateurs de la statistique publique.

Denis DURAND estime que la statistique publique est aujourd'hui à un tournant de son histoire. En France, la gouvernance de la statistique publique a été réformée par la LME en 2008 – non sans susciter des réserves de la part de la CGT, notamment concernant la sous-représentation des utilisateurs finaux. Suite à la première crise grecque des statistiques sur les finances publiques et à la crise d'Eurostat, un code de bonnes pratiques de la statistique européenne a été mis en place, de même qu'un dispositif de surveillance des instituts statistiques nationaux par leurs pairs. Les dispositifs institutionnels de gouvernance nationaux et européens ont ensuite connu une forme de convergence. En France, les réunions du Bureau du Cnis suivent aujourd'hui la même dynamique que les réunions de l'Esac. Avec l'aggravation de la crise économique, financière et sociale – liée pour partie aux défaillances du système statistique de certains Etats membres – des contraintes budgétaires sont venues renforcer la préoccupation vis-à-vis de l'interaction entre les niveaux local, national et européen.

Dans ce contexte, Denis DURAND soulève deux questions : Quel type de relation rechercher entre la représentation des usagers au niveau national et la représentation des usagers au niveau européen ? Comment laisser s'exprimer la représentation des usagers aux deux niveaux ?

Denis DURAND rappelle que le Cnis, dans son projet d'avis pour 2011, a pris acte d'une concurrence potentielle dans l'accès aux moyens entre les instituts statistiques nationaux et Eurostat, tout en récusant l'existence d'une priorité des exigences d'Eurostat sur celles des systèmes statistiques nationaux. La mise en place, à la demande d'Eurostat, d'un suivi trimestriel du déficit et de la dette publique au sens de Maastricht, aura ainsi représenté un coût très élevé pour un bénéfice contestable, indépendamment de la mise à disposition de la Banque centrale européenne de séries trimestrielles pour ses modèles macroéconomiques. La mesure de telles données selon un rythme trimestriel aura posé des problèmes conceptuels et méthodologiques peu surmontables. Le Cnis serait donc fondé à demander à Eurostat de conduire une révision critique de ses propres programmes.

Denis DURAND estime que le Cnis pourrait même aller au-delà de sa position « défensive », à l'heure où la notion de priorités négatives est débattue. Il constate que le projet d'avis du Cnis intègre l'idée d'une « synergie ». Bien que mettant en garde contre la tentation de surestimer les gains potentiels associés aux synergies entre travaux statistiques nationaux et européens, il évoque des possibilités de coopérations stratégiques. Dans cette optique, les usagers des systèmes statistiques nationaux auraient intérêt à s'engager dans des stratégies coopératives de proposition. En vue de rendre compatibles les programmes statistiques nationaux avec les programmes statistiques européens, l'enjeu serait de faire en sorte que les représentants des utilisateurs nationaux puissent influencer la définition des objectifs européens. Un autre enjeu serait d'aboutir à un partage des meilleures pratiques. Le modèle statistique français, produit d'une tradition ancienne, pourrait alors jouer de son influence, en se gardant de tout complexe de supériorité. Lors de la journée du Cnis consacrée aux nomenclatures socioprofessionnelles, la statistique française a ainsi fait le choix d'ouvrir le débat, sans s'opposer frontalement à la conception défendue par les acteurs britanniques. Cette démarche nécessiterait d'être renforcée, dans le but de permettre une contribution, le plus en amont possible, des systèmes statistiques nationaux à la définition des programmes statistiques européens.

Denis DURAND souligne que les restrictions budgétaires sont aujourd'hui un fait, bien que leur bien-fondé puisse encore être contesté – la CGT ayant ainsi fait le choix de ne pas voter le dernier rapport de conjoncture du CESE, au motif qu'il considérait comme un acquis l'opportunité de réduire la part des dépenses publiques dans le PIB. Face à cette réalité, il conviendrait aujourd'hui de clarifier les responsabilités respectives des services statistiques nationaux et européens, des autorités politiques maîtresses des choix budgétaires, ainsi que usagers. Dans le climat actuel, ces derniers pourraient ne pas soutenir la nécessité de consacrer moins de moyens à la connaissance de la réalité économique et sociale de l'Union Européenne et de ses Etats membres. Cette idée a d'ailleurs été exprimée, de manière plus ou moins directe, dans le projet d'avis du Cnis pour 2011 et relayée par le Président du Cnis dans le cadre de son intervention devant l'Autorité de la statistique publique. Bien que la notion de priorités négatives semble plus naturellement acceptée au niveau européen, des prises de positions au sein de l'Esac ont également récusé l'évidence d'une intériorisation de la contrainte budgétaire au moment de présenter les demandes statistiques. Alors qu'Eurostat met en place un dispositif de suppression d'actions dans son programme pour 2012 – dont certaines avaient été approuvées par l'Esac – les usagers seraient fondés à afficher leurs points de désaccord.

Denis DURAND observe que la nécessité d'explorer les pistes de substitution d'enquêtes statistiques par des exploitations de sources administratives fait également consensus. Or il rappelle que l'utilisation des sources administratives à un coût, à plus forte raison dès lors que celles-ci n'ont pas été conçues à des fins statistiques. Dans ce contexte, le Cnis nécessiterait de pouvoir porter un regard sur l'ensemble des outils permettant de produire la connaissance statistique.

Denis DURAND souligne que les propositions du Cnis ont une influence croissante sur la politique du service statistique public. Il cite en exemples, les réponses apportées par l'Insee aux demandes portant sur la connaissance des niveaux de vie et des inégalités sociales, ou encore sur la communication des statistiques en matière d'emploi, de chômage et de sous-emploi. A l'inverse, les représentants des usagers exercent une vigilance face à l'engouement inspiré par les sphères gouvernementales en faveur de la mobilisation du service statistique public pour l'évaluation des politiques publiques. Des coûts et des risques d'instrumentalisation ont pu ainsi être mis en évidence, notamment dans le cadre de l'évaluation du CNE. Les représentants des usagers ne se déroberaient donc pas à leurs responsabilités en matière de définition des priorités.

Denis DURAND constate que ces débats se reproduisent à l'échelle européenne, en dépit des différences culturelles. Il plaide donc pour la mise en œuvre d'une articulation entre les niveaux local, national et européen. Les représentants des usagers auraient ainsi tout intérêt à développer des espaces de dialogue – comme s'efforcent de le faire les organisations syndicales, en liaison avec la représentante de la Confédération européenne des syndicats au sein de l'Esac. Denis DURAND salue également l'initiative du Président du Cnis de convier la Présidente de l'Esac à prendre part aux débats de l'assemblée plénière.

**Jean-Pierre DUPORT** précise que Denise Lievesley est statisticienne de formation. Il insiste également sur l'importance de son action au niveau international, en tant que directrice des statistiques de l'UNESCO ou en tant que conseillère spéciale au Centre africain de la statistique des Nations Unies. Il ajoute que Denise Lievesley s'est par ailleurs impliquée dans différentes instances ou associations telles que l'Institut international de statistique. Elle a également présidé la Société royale de statistique du Royaume-Uni.

**Denise LIEVESLEY (Présidente de l'Esac)** indique son souhait de présenter le rôle de l'Esac et de revenir sur le thème de la qualité du point de vue des utilisateurs. Elle rappelle que l'Esac a été créé en juin 2009. Les membres du Comité ont depuis appris à se connaître et à travailler ensemble pour assister le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne dans la coordination des objectifs stratégiques et des priorités de la politique d'information statistique de la Communauté, en s'assurant que les besoins des utilisateurs et les coûts supportés par les fournisseurs et producteurs d'informations soient pris en compte. L'Esac est ainsi amené à émettre des avis sur les programmes statistiques européens – c'est-à-dire sur leur coût et leur pertinence au regard des besoins d'intégration à l'échelle européenne – sur l'équilibre entre activités et ressources (sans toutefois disposer réellement d'informations sur les ressources au sein des Etats membres et de l'Union), sur la priorisation des objectifs (y compris à travers la notion de priorités négatives), ainsi que sur les possibilités de réduction de la charge de production statistique (dans un contexte budgétaire difficile).

Denise LIEVESLEY souligne que l'Esac conserve l'initiative dans la formulation de ses propres avis. Elle fait néanmoins état de tensions du fait de préoccupations parfois divergentes entre Eurostat et les membres de l'Esac. Dans son rôle consultatif, l'Esac est amené à pointer des besoins statistiques nouveaux, ainsi que des leviers pour améliorer l'adéquation entre la statistique communautaire et les besoins des utilisateurs. A la demande des instances européennes, l'Esac est également censé émettre des avis (prenant en compte les besoins des utilisateurs et les contraintes de coûts) sur : le développement de la politique d'information statistique de la Communauté, les priorités du programme statistique européen, l'évaluation des statistiques existantes, la qualité des données et les politiques de diffusion. Pour ce faire, l'Esac peut s'appuyer sur des réunions plénières, des groupes de travail temporaires, des études commissionnées et des séminaires. Cela étant, l'Esac ne dispose pas réellement de budget pour commanditer des études ou organiser des séminaires. L'Esac participe donc à des manifestations déjà organisées telles que la conférence sur la qualité en Finlande. Denise LIEVESLEY signale qu'elle est également conviée à participer aux réunions des directeurs généraux d'instituts statistiques nationaux.

A ce jour, l'Esac se compose de 24 membres, avec des mandats de 5 ans renouvelables une fois. 11 des membres de l'Esac sont nommés directement par des organisations diverses (dont la BCE) ; 12 sont nommés par la Commission. Le Directeur général de l'ESTAT est également membre de l'Esac et y dispose d'un droit de vote. Denise LIEVESLEY souligne que nombre de membres directement nommés de l'Esac exercent au sein d'organismes officiels. Au Royaume-Uni, une logique différente a été privilégiée, avec un forum des utilisateurs de statistiques travaillant en liaison avec les organismes officiels.

Parmi les défis rencontrés par l'Esac, Denise LIEVESLEY mentionne : la gestion des différents mandats détenus par ses membres, la focalisation sur les contraintes budgétaires, la représentation d'un large champ d'utilisateurs (nationaux et européens), l'établissement de liens avec les communautés nationales d'utilisateurs, la couverture de l'ensemble des Etats membres (avec seulement 12 représentants des utilisateurs), la gestion des ressources et la détermination des interventions susceptibles d'offrir une valeur ajoutée.

Denise LIEVESLEY insiste sur l'importance du principe de subsidiarité. Elle explique que la consultation sur les statistiques nationales relève du niveau national. Compte tenu de la tension entre les besoins nationaux et européens, des discussions s'avèrent nécessaires avec les groupes d'utilisateurs nationaux. Cependant, l'Esac ne saurait représenter les intérêts nationaux. Dans ce contexte, certains utilisateurs se sentent aliénés par le système statistique européen. En Slovénie, le système statistique s'avère très lié au système européen, avec une articulation autour des directives européennes ; en France, le système statistique s'appuie sur une tradition plus ancienne, avec une plus grande autonomie. Certains utilisateurs de statistiques des pays affichant un total alignement de leur système statistique sur le schéma proposé par Eurostat ont aujourd'hui le sentiment de ne plus pouvoir influencer sur la définition des programmes nationaux.

Parmi les autres enjeux à considérer, Denise LIEVESLEY pointe le partage des pratiques, la compréhension des besoins transversaux européens et l'échange avec les acteurs politiques européens. A cette occasion, Denise LIEVESLEY réaffirme l'importance d'un engagement de la communauté des statisticiens, y compris en dehors des organismes publics. L'ensemble des acteurs du système statistique devraient ainsi œuvrer de concert pour obtenir des ressources adaptées pour la statistique et améliorer la confiance dans le système statistique.

Denise LIEVESLEY indique que l'Esac a créé trois groupes de travail temporaires : le premier consacré au PIB et aux suites à donner au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (avec pour mandat de mieux appréhender l'engagement des utilisateurs), le second consacré à l'accès aux données confidentielles pour des besoins scientifiques (en vue d'améliorer la coopération avec Eurostat pour permettre l'accès à des données anonymisées dans l'ensemble des Etats), le troisième consacré à la qualité du point de vue des utilisateurs. Sur ce dernier point, Denise LIEVESLEY rappelle que le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne met l'accent sur la pertinence des statistiques. L'un des défis sera donc d'assurer la pertinence des données pour les gouvernements, tout en garantissant leur indépendance vis-à-vis des gouvernements. Il s'agira ainsi de concilier impartialité et utilité pratique. Dans cette optique, les principes fondamentaux définis par l'Office statistique des Nations Unies prévoient également des tests d'utilité pratique, reposant sur des bases impartiales.

Denise LIEVESLEY constate que le terme de « pertinence » est plus fréquemment utilisé que celui « d'utilité ». Or elle estime que l'utilité est un concept plus opérant. Elle explique que la qualité va au-delà de la précision et de l'exactitude des données, pour couvrir des enjeux de cohérence (dans le temps et dans l'espace), de comparabilité, de clarté, de transparence, d'accessibilité, etc. Alors que des pressions sont exercées pour accélérer la production des données (en vue notamment de suivre les évolutions conjoncturelles), une collaboration avec les usagers pourrait permettre de rechercher un meilleur équilibre en termes de qualité. De surcroît, l'utilité des statistiques pourrait être accrue par un engagement en termes d'analyse des données – les instituts statistiques étant parfois trop prudents, par peur d'être accusés d'entretenir des motivations politiques. L'enjeu serait ainsi de renforcer la confiance dans le système statistique.

Denise LIEVESLEY souligne que les pouvoirs publics attendent généralement que les statistiques aillent dans leur sens. Le secrétaire du cabinet gouvernemental britannique, Augustine O'Donnell, a ainsi souhaité que l'office statistique britannique demeure « ennuyeux » et ne produise que des faits, renvoyant la responsabilité d'interpréter les statistiques aux politiciens et responsables des relations avec la presse. Denise LIEVESLEY estime qu'il s'agirait, au contraire, de faire en sorte que les instituts statistiques nationaux prennent une part active dans l'interprétation des données, dans l'optique d'éviter les malentendus et de produire des analyses pertinentes (au sens du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne).

En conclusion, Denise LIEVESLEY insiste sur l'importance d'une relation étroite entre usagers et producteurs de statistiques. L'enjeu serait ainsi de protéger le système statistique, d'obtenir les ressources nécessaires à son fonctionnement et d'aider les statisticiens publics à défendre leurs positions. Cette démarche nécessiterait d'être conduite, y compris au niveau européen.

En réfutant le caractère « ennuyeux » de la statistique publique, **Jean-Pierre DUPORT** ouvre le débat.

**Roxane SILBERMAN (représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales)** fait état des discussions engagées dans le cadre d'un projet européen qu'elle coordonne en tant que responsable du Réseau Quetelet entre les chercheurs, les banques de données pour la recherche et l'ensemble des instituts statistiques et Eurostat sur l'accès aux données très détaillées de la statistique publique nationale et européenne. Elle indique que l'Esac aura certainement à connaître de ces discussions.

Roxane SILBERMAN se réjouit d'observer, au sein du Cnis, une meilleure prise en compte de la dimension européenne. Elle salue l'initiative d'inviter la Présidente de l'Esac à prendre part aux débats, en soulignant l'expérience de Denise Lievesley dans le domaine des besoins des utilisateurs, notamment ceux des chercheurs et sa vision internationale, en particulier au moment d'aborder la question centrale de la comparabilité des statistiques.

Roxane SILBERMAN souligne que les chercheurs sont à la fois très demandeurs de comparabilité en matière de données et attachés à la prise en compte des spécificités sociétales. Au premier rang des difficultés en matière de comparabilité, se trouvent très certainement celles soulevées par l'organisation administrative des territoires en Europe, héritière de l'histoire et très différente d'un pays à l'autre. Elle souhaite que l'on n'oublie pas un autre aspect des difficultés en matière de comparabilité européenne, lié aux problèmes de méthodes (sondage, non réponse, questionnaire...) qui peuvent sensiblement différer si l'on songe par exemple au panel européen SILC. Pour ce qui est des synergies au niveau européen, elle souhaiterait que l'on puisse faire une place à un processus « bottom up » et à des enquêtes « originales » qui peuvent exister dans tel ou tel institut de statistique national. Elle estime que certaines enquêtes nationales mériteraient d'être étendues au niveau européen. Elle cite l'exemple de l'enquête Formation et qualification professionnelle de l'Insee, grande enquête sur la mobilité sociale dont on dispose de peu d'équivalents dans d'autres pays.

Roxane SILBERMAN confirme par ailleurs la nécessité de mieux impliquer les utilisateurs au niveau européen, en articulant les niveaux de représentation nationaux et européens. La discussion souvent bien organisée au niveau national peine à trouver des relais directs au niveau européen. Elle doute que l'organisation actuelle de l'Esac suffise à faire remonter pleinement les besoins des utilisateurs, faute en partie de cadre clair et efficace d'organisation des utilisateurs au niveau européen. Au sein du monde de la

recherche, elle mentionne quelques initiatives allant dans ce sens de la création d'un cadre de discussion alliant et articulant niveau national et niveau européen : les discussions engagées entre le réseau des Archives de données (CESSDA) et le système statistique européen, les Users' conferences organisés en coopération avec Eurostat qui permettent la remontée des travaux de chercheurs utilisateurs de données d'Eurostat ; et le retour effectué par des réseaux européens d'excellence vers telle ou telle Task force du SSE comme par exemple celui effectué par le Réseau EQUALSOC à propos du SILC

**François VINCENT (CFE-CGC)** s'interroge sur la définition des « usagers européens », en expliquant qu'il est parfois difficile pour les confédérations d'avoir une identité européenne. Dans ce contexte, il évoque la possibilité de créer un collège consultatif, au sein duquel les organismes de représentation nationaux tels que le Cnis pourraient émettre des avis. Il souligne qu'à ce jour, Denis Durand ne représente pas formellement le Cnis au sein de l'Esac. Il s'agirait pourtant d'assurer une remontée directe des besoins des utilisateurs, avec une articulation entre le niveau national et le niveau européen.

**Rémy BAILHACHE (APCA)** insiste sur la nécessité de considérer l'utilisation faite des statistiques, y compris par les acteurs concernés par telle ou telle donnée. A ce titre, il se félicite que Denis Durand et Jean-Philippe Cotis aient tous deux plaidé pour un renforcement de la concertation avec les usagers.

Rémy BAILHACHE explique qu'il est essentiel pour l'agriculture française de pouvoir se comparer avec les autres agricultures européennes et internationales, à travers les statistiques publiées notamment concernant les revenus de l'agriculture. Dans ce domaine, il constate un manque d'homogénéité, y compris dans la formation des comptes de l'agriculture au niveau français et au niveau européen. Compte tenu de la volatilité des éléments constituant le revenu des agriculteurs (notamment sur les marchés des matières premières et des intrants), de fortes variations apparaissent parfois dans les statistiques. Rémy BAILHACHE interpelle le Directeur général de l'Insee sur la nécessité de publier des chiffres rigoureux et réguliers d'un point de vue méthodologique. Il souligne que certains chiffres – notamment ceux faisant état d'une progression de 88 % du revenu de la branche agricole et d'une augmentation de 66 % du revenu des agriculteurs – n'ont plus guère de sens pour ceux qui les entendent, qu'ils soient utilisateurs ou concernés. De nouvelles approches nécessiteraient donc d'être développées pour mieux intégrer les éléments de marchés, notamment dans le domaine de l'agriculture.

**Benoît ROBIN (CGT-FO)** salue l'engagement du Cnis dans une démarche nouvelle d'intervention en amont au niveau européen, de même que la participation de la Présidente de l'Esac aux débats de l'assemblée plénière. Il souhaite qu'à l'avenir, l'articulation entre les niveaux national et européen puisse être renforcée. Dans une optique de sensibilisation, l'accent pourrait ainsi être mis sur la pertinence de la statistique publique, ainsi que sur la nécessaire indépendance du système statistique public.

Benoît ROBIN constate par ailleurs que l'ensemble des intervenants ont abordé la question budgétaire et financière, en soulignant l'importance d'une adéquation entre les objectifs, les missions et les ressources des services statistiques. Or il estime que la prise en compte des usagers dans la définition des projets devrait constituer la priorité.

**Denise LIEVESLEY** revient sur le thème de la communication avec les utilisateurs de statistiques et de l'expression de leurs besoins au niveau européen. Elle rappelle que les communautés d'utilisateurs sont parfois très restreintes, ce qui représente un défi pour l'Esac – celui-ci ne disposant pas d'un membre ou d'un relais dans chaque pays. Une voie pourrait donc être d'établir des relations avec les organismes tels que le Cnis. L'idée serait ainsi de créer un réseau de représentants « amis » de l'Esac à travers l'Europe. Un certain nombre d'organisations professionnelles ou d'utilisateurs de statistiques pourraient quant à elles désigner des représentants à même de suivre les problématiques européennes et d'assurer un lien avec l'Esac. Le Cnis pourrait par ailleurs aider à mieux partager les pratiques en matière de représentation des utilisateurs, dans les pays ne disposant pas d'une organisation aussi structurée.

Denise LIEVESLEY concède qu'il est souvent difficile d'atteindre un équilibre entre la spécificité et la comparabilité des statistiques au niveau européen. Elle souligne que cette question se pose également au niveau national, avec en point de mire l'équilibre entre données nationales et régionales. A l'échelle

européenne, elle mentionne des difficultés liées à des niveaux de maturité disparates entre les instituts statistiques nationaux. Certains systèmes statistiques robustes et établis s'avèrent parfois réticents au changement ; à l'inverse, certains systèmes statistiques demandent encore à être structurés. Dans le cadre de l'ESS, il a été possible de mettre l'accent, dès la conception, sur les enjeux de comparabilité. Ceci s'avère néanmoins plus difficile au moment d'articuler des dispositifs déjà existants. Un des défis européens sera donc celui de l'harmonisation en amont de la collecte, dans le cadre d'une relation de confiance entre utilisateurs et producteurs. A cet endroit, Denise LIEVESLEY confirme la nécessité d'une réelle indépendance de la statistique publique.

Denise LIEVESLEY estime par ailleurs que le coût de l'absence de données statistiques dans certains domaines demeure sous-évalué. Elle estime que les utilisateurs de statistiques pourraient défendre la nécessité de mobiliser des moyens pour la statistique publique en mettant davantage l'accent sur l'emploi et la valeur des informations produites. Elle rappelle qu'au Royaume-Uni, la *general households survey*, après avoir été menacée par des restrictions budgétaires, a pu être maintenue sur la base d'un rapport rédigé par ses principaux utilisateurs, alors que l'Office statistique britannique n'avait pu convaincre les décideurs politiques de l'importance de cette enquête.

**Denis DURAND** confirme que la question de la comparabilité des données émerge. En ce qui concerne la communication avec les utilisateurs et la coordination entre le niveau national et le niveau européen, il observe que des initiatives ont été prises par les chercheurs et au sein de la Confédération européenne des syndicats. Il note également l'idée de constituer un forum européen des conseils statistiques ou une conférence des présidents de conseils consultatifs nationaux, en rappelant qu'il existait, avant la mise en place de l'Esac, un organisme européen au sein duquel chaque pays disposait de trois représentants (un représentant la statistique publique nationale et deux représentant les utilisateurs finaux). En tout état de cause, il confirme l'intérêt d'exploiter davantage les techniques de travail en réseau.

Denis DURAND rappelle par ailleurs qu'un des fondements de l'indépendance des systèmes statistiques demeure la possibilité pour les utilisateurs finaux d'exprimer leurs points de vue.

**Jean-Philippe COTIS** souligne que la vulnérabilité des systèmes statistiques des petits pays face aux impacts budgétaires des crises économiques constitue une réelle préoccupation.

Jean-Philippe COTIS concède par ailleurs que les chiffres publiés par l'Insee et le MAE sur la croissance du revenu agricole diffèrent de manière notable. Il explique que ces deux statistiques sont fondées sur des concepts différents.

**Patrick DUCHATEAU (MEDEF)** félicite le Cnis et son Président pour les travaux menés en 2010. Il constate qu'un éclairage a pu notamment être apporté, à la demande des acteurs politiques, sur les statistiques en matière d'emploi et de logement. Cependant, il s'inquiète des difficultés budgétaires rencontrées par les Etats membres et des faibles moyens consacrés, au niveau européen, à l'harmonisation des systèmes statistiques. Il observe par ailleurs une dissymétrie dans la prise en compte des demandes européennes (de nature réglementaire) et des demandes des usagers, sous prétexte de ne pas accroître la charge pour les instituts statistiques et les répondants (individus ou entreprises). Dans ce contexte, il évoque la possibilité d'utiliser davantage les sources administratives et les sources statistiques privées (à condition qu'elles soient étalonnées). Une autre voie pourrait être de refacturer certains coûts aux utilisateurs.

Patrick DUCHATEAU observe que des progrès ont été réalisés, à travers le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, dans la connaissance du bien-être des ménages. En parallèle, il estime que la comparabilité des statistiques d'entreprises au niveau européen nécessiterait d'être améliorée, notamment s'agissant de comparer la démographie et la structure financière des entreprises (par tranche d'entreprises et par activité), ainsi que les coûts salariaux et la durée du travail.

**Edith ARCHAMBAULT (Présidente du groupe de travail sur la connaissance des associations)** insiste sur le fait que les utilisateurs sont aujourd'hui perturbés par les divergences susceptibles d'apparaître entre les statistiques répondant à des demandes européennes et celles répondant à des demandes nationales. Elle évoque notamment un écart entre les résultats concernant la participation et le bénévolat dans les

associations fournis, à quelques mois d'intervalle, par le module triennale de l'enquête européenne SRCV (33 % de participation aux associations) et l'enquête sur la vie associative de la Drees (45 % de participation aux associations) – l'enquête de la Drees ayant fourni des résultats homogènes avec ceux de l'enquête réalisée par l'Insee en 2002. Des explications méthodologiques seraient donc nécessaires. Du reste, Edith ARCHAMBAULT constate que les deux types d'enquêtes ont produit des résultats cohérents concernant les structures associatives.

**Frédéric REISS (Représentant des Maires)** souligne que nombre de pays s'interrogent aujourd'hui sur la pertinence de leur système éducatif, et plus particulièrement sur la corrélation entre le niveau de diplôme et l'insertion professionnelle. Dans ce contexte, il sollicite le point de vue de la Présidente de l'Esac sur la méthodologie, la pertinence et la fiabilité des résultats de l'enquête PISA, menée au sein de l'OCDE.

**Denise LIEVESLEY** indique partager les inquiétudes à l'égard des pressions budgétaires exercées aux niveaux national et européen. A l'échelle européenne, elle évoque un partage d'expérience en cours en matière d'utilisation des données, en soulignant que le concept de priorités négatives serait précisément lié à l'idée d'une focalisation sur les productions les plus pertinentes, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. En tout état de cause, elle confirme la nécessité de prendre la mesure du coût de l'absence de données dans un certain nombre de domaines. Elle espère que l'utilité, y compris en termes économiques, des systèmes statistiques sera finalement prise en compte.

Denise LIEVESLEY réaffirme par ailleurs l'importance d'apprendre à travers les comparaisons de données, y compris avec des pays ou organisations aux profils différents. Elle souligne cependant que les études comparatives ont souvent leurs limites. Elle explique que, dans bien des cas, un vernis de comparabilité masque des différences en termes de culture et de méthodes. Dans le cadre de l'étude PISA, elle pointe comme une difficulté la comparaison entre des systèmes éducatifs très différents – les utilisateurs pouvant ensuite être amenés à tirer des conclusions divergentes. L'enjeu serait donc de faire en sorte que les statisticiens s'impliquent dans l'interprétation des résultats, au-delà de la production des données. Les différences entre les séries pourraient ainsi être expliquées. Dans cette optique, les communautés d'utilisateurs pourraient également proposer une expertise. En tout état de cause, l'objectif serait de protéger l'indépendance des organes disposant de compétences analytiques.

S'agissant de mesurer des concepts tels que le bonheur, Denise LIEVESLEY souligne que la comparabilité constituera un défi majeur pour les instituts statistiques – ceux-ci n'ayant aucune réelle expérience de ce type de statistiques.

En ce qui concerne l'enquête PISA, Denise LIEVESLEY indique avoir travaillé, dans le cadre de son mandat au sein de l'UNESCO, à l'adaptation du dispositif au niveau de développement suivant celui des pays les plus industrialisés. L'objectif était de permettre une application du dispositif dans des contextes différents, afin de produire des analyses pertinentes, dans l'intérêt de tous. Elle constate que des améliorations ont pu être apportées au système éducatif allemand, après une remise en cause de celui-ci par les résultats de l'enquête PISA. En dépit des risques de surinterprétation et/ou de divergences (liées à des différences culturelles, de mesures, systémiques, etc.), de tels outils peuvent donc s'avérer précieux.

**Jean-Pierre DUPORT** assure que le Cnis prendra en compte dans sa réflexion la remarque concernant le coût de ne pas disposer d'informations statistiques dans un certain nombre de domaines. Cette préoccupation pourrait même alimenter un débat public sur le rôle de la statistique. L'idée serait ainsi de mieux faire percevoir à l'opinion publique les besoins associés à la statistique, en lien avec la nécessité de connaître les réalités économiques, sociales et culturelles. Jean-Pierre DUPORT rappelle avoir personnellement défendu ce point de vue dans le cadre du débat sur les statistiques dites « ethniques ».

Jean-Pierre DUPORT ajoute qu'une accentuation des échanges au niveau européen serait souhaitable, avec les représentants des systèmes statistiques « robustes » comme avec ceux des systèmes statistiques moins structurés.

En conclusion, Jean-Pierre DUPORT observe une convergence certaine entre les préoccupations du Cnis et de l'Esac, y compris autour de sujets délicats tels que celui des priorités négatives. Au-delà des enjeux sémantiques, il insiste sur la nécessité de progresser dans cette voie.

## II. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2011

**Jean-Pierre DUPORT** remercie les présidents de commissions thématiques présents ce jour. Il signale qu'à la demande du rapporteur de la commission « environnement et développement durable », l'avis de celle-ci a été recomposé par le Secrétaire général du Cnis (en sa qualité de président par intérim de la commission), sans modifications apportées sur le fond. Une faute de frappe a par ailleurs été corrigée dans l'avis transversal n°3. De manière plus générale, Jean-Pierre DUPORT estime qu'une règle pourrait être instaurée afin que seuls les amendements déposés 48 heures avant l'assemblée plénière puissent être pris en compte.

### 1. Propositions d'amendements relatives à l'avis transversal n°1, formulées par MM. DURAND (CGT) et ROBIN (CGT-FO)

**Benoît ROBIN** explique qu'il conviendrait, par souci de lisibilité pour les personnes extérieures au Cnis, de préciser un certain nombre d'acronymes. Il s'agirait ainsi de faire référence au « service statistique public » plutôt qu'au « SSP ».

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Robin est acceptée.*

**Denis DURAND** concède que la création d'un pôle de la statistique publique à Metz a déjà été longuement débattue au sein du Cnis. Il observe cependant que, dans un contexte budgétaire contraint, l'opération – ne répondant pas à une demande des usagers – aura un coût non-négligeable et une incidence sur le fonctionnement du service statistique public. La production des statistiques en matière d'emploi et de chômage sera notamment rendue plus difficile. Le Cnis serait donc fondé à attirer l'attention sur ce point.

**Jean-Pierre DUPORT** rappelle que le Cnis n'a jamais désapprouvé formellement la délocalisation d'une partie du service statistique public à Metz. Toutefois, le Cnis pourrait indiquer son souhait de veiller particulièrement, en 2011, « aux conditions d'installation du pôle de la statistique publique à Metz et à ses conséquences sur les travaux de la statistique publique ».

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Durand est rejetée.*

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Duport est acceptée.*

### 2. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°2, formulée par Mme SILBERMAN (Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales)

**Roxane SILBERMAN** explique qu'il s'agirait de rompre avec une position de retrait par rapport à la construction européenne, en adoptant une formulation mettant en valeur un processus « *bottom-up* » en matière de construction des synergies. Un tel positionnement serait plus efficace et plus constructif.

**Jean-Pierre DUPORT** suggère de faire référence à une « capacité de réponse », plutôt qu'à une « production de production ». Il recommande également d'indiquer le souhait que les synergies se construisent « sur la base des demandes nationales et européennes ».

*Sous réserve des modifications apportées en séance, la proposition d'amendement de Mme Silberman est acceptée.*

### 3. Propositions d'amendements relatives à l'avis transversal n°4, formulées par M. DURAND (CGT) et ROBIN (CGT-FO)

**Benoît ROBIN** explique qu'il s'agirait de faire référence à « l'Autorité de la statistique publique », plutôt qu'à « l'ASP ».



*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Robin est acceptée.*

**Denis DURAND** estime qu'il conviendrait d'ajouter un paragraphe à l'avis n°4 pour souligner la nécessité pour le Cnis de connaître l'ensemble des éléments qui contribuent à la production des informations statistiques, en vue notamment d'appréhender les choix en matière d'utilisation des différentes sources.

**Jean-Pierre DUPORT** suggère d'intégrer ce paragraphe après la phrase d'introduction de l'avis. Il propose également de souhaiter une information du Cnis, « avant toute décision par l'ASP », sur les certifications prévues.

*Sous réserve des modifications apportées en séance, la proposition d'amendement de M. Durand est acceptée.*

#### **4. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°6, formulée par M. ROBIN (CGT-FO)**

**Benoît ROBIN** signale qu'il s'agirait de faire référence à un maillage « territorial fin » par carreau.

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Robin est acceptée.*

#### **5. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°10, formulée par M. DURAND (CGT)**

**Denis DURAND** considère que le Cnis pourrait exprimer un enthousiasme moindre concernant la procédure d'étalonnage des données privées. Il rappelle que la CGT demeure sceptique quant à la capacité d'une telle procédure à éclairer le débat public sur la qualité des informations diffusées par les acteurs privés. Une formulation plus prudente sur le sujet paraîtrait donc mieux adaptée.

**Henri CHEYNEL (FBF)** assure partager le souci de prudence exprimé par Denis Durand. Il estime cependant que la rédaction initiale de l'avis apporterait davantage de garanties.

**Jean-Pierre DUPORT** abonde en ce sens. Il souligne que l'avis rendrait compte de la décision d'expérimenter la procédure, tout en souhaitant que le Bureau du Cnis décide des statistiques susceptibles d'être étalonnées et que la procédure soit une nouvelle fois examinée à la suite de l'expérimentation.

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Durand est rejetée.*

#### **6. Propositions d'amendements relatives à l'avis transversal n°13, formulées par M. DURAND (CGT) et Mme SILBERMAN (Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales)**

**Denis DURAND** estime qu'il conviendrait d'insister sur le fait que les problèmes posés par l'existence des identifiants individuels interrogent l'organisation d'ensemble des systèmes d'information, au-delà de la seule problématique de la confidentialité. La nécessité serait donc de veiller au respect d'une utilisation uniquement à des fins statistiques des identifiants nécessaires aux exploitations statistiques. L'idée serait ainsi d'introduire un garde-fou supplémentaire pour éviter la transformation d'initiatives statistiques en procédures de gestion administrative – comme cela avait été le cas lors de la création du fichier SAFARI.

**Chantal CASES (Directrice de l'INED)** craint qu'une telle formulation exclue les utilisations à des fins de recherche. La question se poserait notamment concernant les identifiants de santé. Chantal CASES souligne que la Conférence nationale de santé, représentant les usagers du système de santé, a adopté une position inverse à celle préconisée par Denis Durand, tout en insistant sur le respect de la confidentialité des données.

**Denis DURAND** suggère de faire référence clairement à la nécessité de veiller à ce que les informations nécessaires aux exploitations statistiques ne soient pas utilisés à des fins de gestion administrative.

**Gilles POUZIN (CFTC)** recommande de ne laisser la porte ouverte à aucune autre utilisation en demandant que les informations nécessaires aux exploitations statistiques et de recherche (scientifique) ne soient pas utilisées à d'autres fins.

*Sous réserve des modifications apportées en séance, la proposition d'amendement de M. Durand est acceptée.*

**Roxane SILBERMAN** estime que l'accent devrait être mis la nécessité d'assurer la confidentialité dans les circuits mêmes de collecte où ne sont pas toujours bien séparés circuits des données alimentant la gestion et circuit des données devant alimenter exclusivement la statistique. Elle ajoute que le Cnis serait plus dans son rôle de « proposer » que de « demander » que l'INE ne soit pas conservé plus de cinq ans après la sortie du jeune du système scolaire. D'une part, il appartient à la Cnil de se prononcer sur ce point. D'autre part, cette durée apparaît assez contradictoire avec l'objectif même de permettre la réalisation d'études longitudinales, pour lesquelles la durée de conservation de cinq ans pourrait s'avérer trop limitée.

**Pierre-Yves GEOFFARD (Président de la commission « services publics et services aux publics »)** rappelle que la durée de conservation de cinq ans reflétait un compromis entre les membres de la commission « services publics et services aux publics » – certains ayant souhaité une absence de conservation au-delà de la sortie du système scolaire ; d'autres ayant souhaité une conservation dans le temps, à des fins de recherche.

**Jean-Pierre DUPORT** suggère de maintenir une durée de conservation de cinq ans. En ce qui concerne les circuits de collecte, il propose de rouvrir le débat dans le cadre de la commission « services publics et services aux publics », avec possibilité d'aborder le sujet dans le cadre de l'avis 2012.

*Mise au vote, la proposition d'amendement de Mme Silberman est acceptée.*

## **7. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°15, formulée par M. DURAND (CGT)**

**Denis DURAND** indique que l'amendement proposé vise à rejoindre une opinion exprimée au sein du Bureau du Cnis selon laquelle le recensement de la population ne serait pas l'instrument le plus approprié pour examiner les discriminations liées à l'origine ethnique. Certains arguments de fond ont été formulés en ce sens par le Président de la CNERP. D'un point de vue plus méthodologique, le nombre de questions à poser dans le cadre de l'enquête du recensement demeurerait limité. Or l'appréhension des facteurs de discrimination liés à l'origine nécessiterait une place plus importante. Il conviendrait donc que l'avis du Cnis ne fasse pas référence au recensement de la population, à plus forte raison s'agissant de mesurer des phénomènes à un échelon localisé. En revanche, l'avis du Cnis pourrait soutenir la réalisation d'une enquête régulière sur les discriminations perçues et les facteurs d'inégalités. Enfin, il s'agirait d'attirer l'attention sur la pluralité des notions attachées à l'origine. Au-delà de l'origine ethnique, l'origine pourrait recouvrir des notions telles que l'origine sociale ou l'origine géographique (à plus forte raison dans un pays ayant possédé un empire colonial). A la question portant sur le lieu de naissance des parents, un individu pourrait ainsi fournir trois réponses parfaitement correctes : Alger, l'Algérie ou la France (en cas de naissance des parents avant 1962). En réalité, il conviendrait que l'appareil statistique contribue à étudier toutes les sources possibles de discrimination (par le lieu de naissance, l'appartenance à une catégorie sociale, l'état de santé, le genre, etc.) – discriminations qui ne sauraient être assimilées les unes aux autres.

**Philippe CUNEO (Secrétaire général du Cnis)** assure comprendre les préoccupations exprimées par Denis Durand – celles-ci faisant écho à des débats déjà menés au sein du Cnis. La formulation initiale de l'avis marquerait la volonté du Cnis de traiter cette question fondamentale. Le groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement, présidé par Chantal Cases et Jean-Claude Frécon, devrait ensuite s'y employer.

**Chantal CASES** assure qu'un réel débat sera mené au sein du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement. A ce stade, il conviendrait toutefois de ne pas préjuger de l'issue des réflexions. Du reste, Chantal CASES indique partager le souci de prendre en compte les discriminations de toutes natures, de même que la volonté de soutenir la réalisation d'une enquête régulière sur le sujet. Elle évoque la possibilité d'encourager une réflexion, en précisant que le futur questionnaire du recensement pourrait constituer un support d'enquête.

**Gilles POUZIN** sollicite le point de vue de la Présidente de l'Esac sur la prise en compte du sujet au niveau européen.

**Jean-Pierre DUPORT** suggère de permettre à Denise Lievesley de s'exprimer sur le sujet à l'issue de l'approbation du projet d'avis.

**Roxane SILBERMAN** fait observer que la formulation initiale répondrait à la recommandation du COMEDD invitant le Cnis à engager une réflexion sur le sujet. Par ailleurs, elle souligne que le recensement de la population constituerait le seul outil permettant de traiter réellement les problématiques de ségrégation urbaine. Elle doute qu'un empilement d'enquêtes emploi permette de telles analyses, alors même que la problématique recouvre aujourd'hui des enjeux sociaux importants, au niveau national comme au niveau européen.

**Jean-Pierre DUPORT** propose de conserver la formulation initiale, en y intégrant la phrase concernant le soutien à la réalisation d'une enquête régulière dédiée à l'étude des discriminations perçues et des inégalités.

**Gilles POUZIN** évoque la possibilité de faire référence aux discriminations liées « aux origines ».

**Jean-Pierre DUPORT** estime que le terme « origine » conserverait un caractère générique.

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Durand est rejetée.*

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Duport est acceptée.*

## **8. Propositions d'amendements relatives à l'avis transversal n°17, formulées par Mme FERRAND (CFDT) et M. ROBIN (CGT-FO)**

**Benoît ROBIN** explique qu'il s'agirait d'éviter une redondance avec l'avis transversal n°18, en supprimant la référence à l'accompagnement des résultats par toutes les explications nécessaires à leur compréhension.

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Robin est rejetée.*

**Joëlle DELAIR (CFDT)** estime qu'il s'agirait de faire en sorte que toutes les parties amenées à négocier – en l'occurrence les organisations professionnelles et les organisations syndicales – bénéficient d'un même niveau d'information.

**Jean-Marc BEGUIN (Insee – DSE)** explique que, dans le cadre de la construction d'Esane, l'Insee a été amenée à reprendre une série d'enquêtes réalisées par un petit nombre d'organisations syndicales. Une charte de partenariat a alors été signée avec les organisations syndicales en question, afin de faire en sorte que celles-ci, bien que n'ayant plus accès aux données individuelles, puissent continuer à bénéficier des exploitations spécifiques qu'elles conduisaient auparavant (dorénavant réalisées par l'Insee), sous réserve d'en publier les résultats par leurs propres canaux de diffusion. La situation évoquée par l'avis n°17 serait donc particulière et demeurerait le fruit de l'histoire.

**Jean-Pierre DUPORT** suggère de faire référence à la publicité des résultats des exploitations détaillées.

**Patrick DUCHATEAU** précise que la charte a été signée individuellement par chaque organisation concernée, dans le cadre d'un partenariat avec l'Insee. L'accès aux données ne saurait donc être garanti à l'ensemble des organisations professionnelles.

**Jean-Pierre DUPORT** estime que l'avis pourrait malgré tout faire référence à une accessibilité des résultats détaillés, au motif que les travaux en question n'auraient aucune raison de demeurer confidentiels.

**Jean-Marc BEGUIN** explique que le texte de charte prévoit déjà une diffusion des résultats par les canaux propres aux organisations professionnelles.

**Joëlle DELAIR** réaffirme la nécessité d'assurer une symétrie dans la diffusion de l'information.

**Denis DURAND** souligne que le Cnis a déjà été confronté à des problématiques de cette nature, concernant notamment la communication des résultats au niveau départemental des centralisations financières territoriales de la Banque de France, sur la base d'une convention avec la profession bancaire.

**François VINCENT** évoque la possibilité de faire en sorte que la charte de partenariat s'applique aux organisations syndicales.

**Jean-Pierre DUPORT** estime qu'il conviendrait d'assurer une accessibilité pour le public, au-delà des organisations professionnelles.

**Jean-Marc BEGUIN** confirme que l'enjeu serait de ne pas encombrer les sites de l'Administration avec des données très spécifiques n'intéressant qu'un petit nombre d'acteurs, tout en exigeant des organisations professionnelles qu'elles les mettent à disposition des acteurs en question.

**Roxane SILBERMAN** propose de faire référence à « l'ensemble des utilisateurs concernés ».

*Sous réserve des modifications apportées en séance, la proposition d'amendement de Mme Ferrand est acceptée.*

#### **9. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°25, formulée par Mme SILBERMAN (Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales)**

**Roxane SILBERMAN** confirme que des échanges ont bien été engagés avec les chercheurs concernant l'accès aux données du recensement de la population. Elle indique cependant continuer à être saisies de demandes non satisfaites de la part de chercheurs. En dépit des échanges qui ont eu lieu, le sujet nécessiterait donc d'être réabordé. La problématique concerne notamment les produits sur mesure, mis en place à partir de 1999 pour répondre à des demandes ne pouvant plus être satisfaites dans le cadre des fichiers détails du recensement. Or de nouvelles contraintes en matière de confidentialité sont maintenant apparues sur ces produits sur mesure également et on peut estimer que neuf demandes sur dix qui étaient précédemment satisfaites ne pourraient l'être dans ce nouveau cadre. Pour la plupart de ce type de demande, passer par la voie du Comité du secret statistique et le centre d'accès sécurisé distant n'apparaît pas comme une solution praticable. Il s'agit en effet de besoins relativement limités, liés à l'alimentation de travaux descriptifs assez ponctuels. Une procédure spécifique nécessiterait d'être mise en place, le cas échéant à travers des produits sur mesure (PSM) recherche. Dans ce cadre, le travail d'intermédiation entre le réseau Quetelet, les chercheurs et l'Insee, nécessaire à l'élaboration des tableaux, ne devra pas être négligé.

**Pierre AUDIBERT (Insee – DDAR)** assure que ces problématiques ont été identifiées et qu'un dispositif est en cours d'élaboration pour répondre aux demandes des chercheurs.

**Jean-Pierre DUPORT** propose de souhaiter que le dialogue entre les représentants des chercheurs et l'Insee se poursuive quant à l'accès aux résultats du recensement de la population.

**Marie-Hélène BOULIDARD (co-rapporteur du rapport sur la diffusion du recensement)** signale que le groupe de travail sur la diffusion des résultats de recensement compte parmi ses membres deux représentants des chercheurs. Elle confirme que la problématique évoquée par Roxane Silberman sera prise en compte dans les recommandations du groupe de travail. Du reste, elle estime que les propositions du groupe de travail pourraient être étayées par des contributions écrites émanant des représentants du monde de la recherche.

*Sous réserve des modifications apportées en séance, la proposition d'amendement de Mme Silberman est acceptée.*

**Pierre-Yves GEOFFARD** estime qu'il conviendrait d'insister davantage sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'interaction entre l'offre et la demande de statistique publique. Pour ce faire, les technologies modernes de l'information pourraient être utilisées. Pierre-Yves GEOFFARD propose de souhaiter une évolution du site internet du Cnis vers un mode interactif qui permette aux utilisateurs de la statistique publique d'exprimer leurs demandes.

*Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Geoffard est acceptée.*

### **10. Adoption de l'avis général du Cnis sur les programmes statistiques 2011**

**Jean-Pierre DUPORT** signale une demande de M. Tregouët (SOeS) visant à faire en sorte que, de manière générale, il soit fait référence au service statistique public plutôt qu'à l'Insee.

*Le projet d'avis général du Cnis sur les programmes statistiques 2011 est adopté.*

En conclusion, **Jean-Pierre DUPORT** propose à la Présidente de l'Esac de répondre à la question lui ayant été posée sur la prise en compte des informations liées à l'origine au niveau européen.

**Denise LIEVESLEY** confirme qu'il sera nécessaire de disposer de données européennes pour adresser la problématique des discriminations et des inégalités, en cohérence avec les priorités du dernier programme cadre en matière de lutte contre l'exclusion sociale. Dans ce domaine, de nombreux représentants ont estimé avoir été abandonnés par le système statistique. Qu'il s'agisse de réaliser des études spécifiques ou d'introduire des questions dans des enquêtes existantes, un débat devra être engagé au sein d'Eurostat. D'un point de vue personnel, Denise LIEVESLEY estime qu'il conviendrait d'introduire ce type de questionnement, de manière standardisée, dans les études portant sur le logement, l'emploi, la santé, etc. Une étude spécifique sur le sujet deviendrait quant à elle particulièrement sensible et risquerait de ne pas obtenir des taux de réponse suffisants. Denise LIEVESLEY souligne toutefois que le sujet n'a pas encore été abordé au sein de l'Esac.

## **III. Points divers**

*Jean-Pierre DUPORT constate l'absence de questions diverses.*

## **Conclusion**

**Jean-Pierre DUPORT** indique avoir reçu de la part du Président du groupe « statistique et société » de la Société française de statistiques une note relative à l'utilisation du NIR. Il signale que cette note – formulant un certain nombre de remarques, notamment sous l'angle de la santé – sera transmise au Secrétariat général du Cnis pour diffusion auprès des commissions thématiques.

*La séance est levée à 12 heures 35.*